



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 103381

## Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'étude intitulée « De la diplomation à l'emploi. Pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire » récemment publiée par la Fondation pour l'innovation politique. Il lui demande de lui préciser ses intentions au regard de la proposition de réorganiser les filières des lycées généraux et technologiques en les recentrant sur les matières essentielles et en limitant les trop nombreuses options.

## Texte de la réponse

La question de la rénovation des séries de la voie générale et technologique a fait partie des éléments d'analyse qui ont conduit à l'élaboration de la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Dans cette perspective, le rapport débattu au Parlement lors du vote de la loi évoque comme piste de réflexion une spécialisation plus marquée des séries pour en faire des voies d'excellence à part entière et leur permettre de déboucher sur des formations valorisantes et variées dans l'enseignement supérieur. C'est dans cet esprit que la rénovation de la voie technologique a été mise en place. Elle a consisté, dans un premier temps, à rénover la filière du secteur tertiaire avec la mise en place de la série « sciences et technologies de la gestion STG » en remplacement de la série « sciences et technologies tertiaires STT », dont la première session du baccalauréat aura lieu en 2007. Elle se poursuivra, à la rentrée de l'année scolaire 2007-2008 en classe de première, par la rénovation de la série « sciences médico-sociales - SMS », remplacée par la série « sciences et technologies de la santé et du social - ST2S ». Afin de positionner clairement ces séries comme voies d'accès à l'enseignement supérieur, les contenus des champs de connaissances ont été actualisés pour qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. D'autre part, le nombre des options a été réduit et se limite dans le cadre de la série « ST2S », dernière série rénovée, à la deuxième langue vivante et l'éducation physique et sportive. S'agissant plus particulièrement de la série littéraire L, dont les effectifs ont fortement baissé depuis quelques années, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a commandé à l'inspection générale de l'éducation nationale un rapport sur la rénovation de cette série. Ce rapport a été rendu public récemment. Il appartiendra au ministre, après examen attentif de ce rapport et consultation des partenaires du système éducatif, de prendre des décisions de nature à permettre une revalorisation des études littéraires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103381

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 2006, page 9497

**Réponse publiée le** : 23 janvier 2007, page 849